



DELIBERATION n° Del.2023-IX-161
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers
municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

20 NOV. 2023

De la publication le

20 NOV. 2023

ABSENTS : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Approbation de la Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, représenté par la rectrice de l'académie de Grenoble, et la Mairie de Faverges-Seythenex

Rapporteur : Madame Martine BEAUMONT, Adjointe au Maire.

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-l'ensemble », lancée par le Conseil national de refondation (CNR), les écoles peuvent solliciter un soutien financier pour leur projet pédagogique. Une implication financière de la collectivité est demandée, et les fonds attribués complètent ceux de la collectivité.

Un projet a été présenté par l'école Ginette Kolinka d'individualisation des parcours et de classes flexibles.

Celui-ci répondant aux enjeux de transformation et d'évolution des pratiques et des approches pédagogiques en faveur de la réussite des élèves, la commission académique « fonds d'innovation pédagogique » (FIP) a décidé de retenir le projet de l'école Ginette Kolinka pour un montant de 33 000 € financé comme suit :

- Une subvention d'un montant de 24 413 €, que l'Etat s'engage à verser à la collectivité,
- Un montant de 8 587 €, pris en charge par la collectivité.

Afin de formaliser cet engagement, une convention a été établie fixant le montant et les modalités de versement de cette subvention, ainsi que les modalités de restitution et de compte-rendu de la dépense.

Cette convention prendra effet à sa signature par l'ensemble des parties et a une durée d'un an. Elle sera tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses et la production des justificatifs.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **APPROUVE** la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, représenté par la rectrice de l'académie de Grenoble, et la Mairie de Faverges-Seythenex, dont un exemplaire est joint en annexe,
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX